

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/03

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 07 février 2011

L'an deux mille onze et le sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 janvier 2011.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 votants : 13

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – JOLLIVET – SALA – VERNET - VOLLE

**Excusés : Mr Denis AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND
Mr Michel HILAIRE a donné procuration à Mr VOLLE**

Absents : M DELAUZUN - FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire

Objet : Déviation chemin ST. PHILIPPE – échange de terrains.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de déviation d'une partie du chemin communal n° 5 de ST PHILIPPE au droit de la propriété TOURETTE.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2010, portant sur la modification de voies, le classement et le déclassement de chemins.

Vu le tableau de classement de la voirie communale annexé à la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2010.

Considérant que la délibération précitée, décline des voies communales la partie du chemin n° 5, dit de ST. PHILIPPE, qui doit faire l'objet de la déviation.

.../...

2011/008

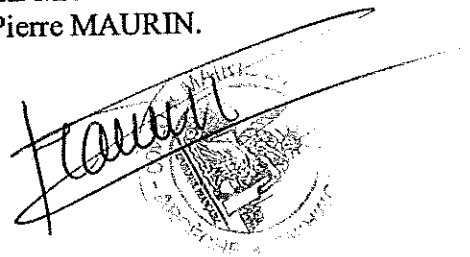
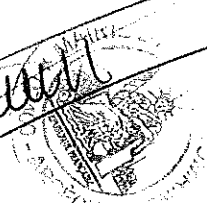
HP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte de céder gratuitement à Mme TOURETTE Marie-Josèphe la parcelle cadastrée C 1770, provenant du domaine public et déclassée par délibération du 13/09/2010, sise ST PHILIPPE-LE-BAS d'une superficie de 470 m²,
- accepte la cession gratuite par Mme TOURETTE Marie-Josèphe à la commune d'ALBA des parcelles sises ST PHILIPPE-LE-BAS :
 - C 1760 d'une superficie de 428 m²
 - C 1762 d'une superficie de 103 m²
 - C 1766 d'une superficie de 440 m²
 - C 1768 d'une superficie de 234 m²,
- accepte de prendre en charge la moitié des frais correspondants à l'établissement des actes d'échange nécessaires,
- charge son Maire de signer les actes notariés et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 07 février 2011.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 08 février 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

11 FEV. 2011

.../...